

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 8 juin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., BETTON J., BRESSON C., CAU J., COUMANS M., DUMENIL D., DUSFOUR J., EGEA J., LEMAITRE L., MAURY C., PAIS E. PEYRIERE L., SIMAO F., VAUDOIS E.

Excusés mais représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : POURRE C.

1) Délibérations :

Madame La Maire propose de prendre les délibérations suivantes :

- **Demande de subvention auprès d'Hérault Energie :**
 - Pour les travaux d'éclairage public et d'électricité (FACE) l'estimation des dépenses pour la rue du four est de : 37 765,31€
 - Pour les travaux d'éclairage public des différentes rues sur la commune (chemin des Barandons, Draille Font de la vie, Route de Carnas, impasse de la Fontaine) le montant estimé des travaux est d'environ 10 000€ Madame La maire rappelle que le montant des subventions allouées pour l'éclairage public est au maximum de 15 000€ par an.
- **Approbation du rapport CCGPSL sur OLD :**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral n°DDTM34- 2013-03-02999 du 11 mars 2013 relatif aux obligations légales de débroussaillage qui prévoit que l'intégralité des "voies appartenant aux collectivités locales ouvertes à la circulation publique" doit être débroussaillée et maintenue en état débroussaillé. Elle précise que dans le cadre de l'élaboration du Plan Massif, une action ciblée sur cette obligation faite aux communes a permis la mise en place d'une méthodologie visant à prioriser les voies en mettant en évidence celles qui desservent des habitats isolés. Cette action rentre dans le cadre de l'article 7 de l'arrêté et permet de restreindre le champ d'application de l'obligation légale de débroussaillage des voies communales. Mme la Maire soumet donc le rapport de l'étude OLD réalisé par la Communauté de Communes à l'approbation du Conseil Municipal.
- **Constitution d'un groupement de commande publique pour le contrôle des aires de jeux et des installations sportives (2015 à 2018)**

Madame la Maire présente au conseil Municipal le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et certaines collectivités du territoire conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics pour la réalisation du programme de contrôle des aires de jeux et des installations sportives (2015-2016-2017-2018).

L'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

- **Motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.**

Madame La Maire informe que l'association des Maires de l'Hérault s'est réunie en Congrès au Parc des Expositions de Montpellier le mercredi 6 mai 2015. Elle préconise que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche de défense de notre territoire dans le cadre de la création de la nouvelle région et qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans ce regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse. Madame La Maire propose de demander au gouvernement de trouver un nécessaire équilibre dans la répartition entre Montpellier et Toulouse des lieux de décision et de services de la nouvelle région, ainsi que ceux de l'Etat.

- **Prix de vente d'un lot à bâtir B34**

Madame La Maire propose de fixer le prix de vente de ce lot à 130€ le m² conformément à l'estimation des Domaines, avec marge de négociation.

- **Prix de vente du lot 4 situé chemin Serre de Jeannou**

Madame La Maire propose de fixer le prix de vente de ce lot à 185 000€ avec marge de négociation.

- **Proposition de convention d'accueil à l'école primaire d'enfants résidant dans d'autres communes.**

Madame La Maire propose de délibérer sur la proposition de convention type qui a été examinée et validée par la Commission Scolaire.

Madame la Maire propose de fixer à 1000€ le montant à réclamer à la commune de résidence en remboursement des frais liés à la scolarité de ces enfants. Ce montant correspond aux dépenses que représentent la scolarité et périscolarité d'un enfant à Saint Bauzille.

- **Convention d'Echange Rond-point - Opus Développement**

Dans le cadre de l'aménagement en vue de vendre les terrains cadastrés section C numéros 1214, 1216 et 1501 à la société OPUS Développement Madame Le Maire indique qu'un rendez-vous a été organisé entre le Département et la commune afin de régulariser le cadastre au niveau du giratoire existant devant le terrain.

Pour permettre cette régularisation, il a été convenu avec les services du Département de lancer une procédure d'échange de foncier. Un « projet de division » matérialisant cet échange a été élaboré par le cabinet de géomètre RELIEF et validé par le Département.

- **Servitude de passage Terrains Nouveaux Cimetière**

Monsieur Lemaître rappelle au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles adjacentes au nouveau cimetière envisage de vendre ses terrains. Celui-ci a sollicité une autorisation de passage des réseaux et véhicules sur le terrain privé de la commune situé devant le cimetière. La Commission d'urbanisme a étudié cette demande et propose un avis favorable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations proposées par Madame la Maire.

2) Urbanisme

Madame La Maire informe le Conseil qu'un arrêté municipal a été pris afin de procéder à une 2^e modification du PLU. Cette modification a pour objet de se mettre en conformité avec certaines dispositions de la loi ALUR ainsi que diverses modifications/améliorations mineures du PLU en vigueur. Elle propose au responsable de la commission d'urbanisme d'établir un calendrier de la procédure.

3) Travaux

Monsieur Lionel PEYRIERE fait état des travaux à envisager :

- Chemin de la station d'épuration de Favas et clôture : une subvention à hauteur de 30% de l'estimation des travaux a été attribuée par le Conseil Général - Agence de l'eau
- Chemin Serre de Jeannou : installation des niches pour les compteurs électriques des terrains communaux à la vente pour un montant de 1320€
- Façade de la Cantine et étanchéité : deux devis ont été reçus. Le devis de l'entreprise Martinez (3490€) a été retenu.

Madame La Maire rappelle qu'il devient nécessaire d'envisager des travaux de cloisonnement entre le secrétariat de mairie et l'espace d'accueil au public.

Madame La Maire propose que la commission travaux se réunisse afin d'évaluer les besoins et les objectifs de ce changement avant chiffrage.

4) Ecole et Périscolaire

Monsieur DUSFOUR informe le Conseil qu'il y a lieu de proposer aux familles un atelier TAP supplémentaire en raison d'un nombre important d'enfants à la garderie qui peut atteindre 32. La Commission scolaire et le responsable du Centre de Loisirs travaillent sur le sujet.

Il informe également que tous les intervenants des TAP ont été consultés. Ils ont fait part de leur accord pour renouveler leur contrat à la rentrée prochaine.

Il convient aussi de revoir les conditions et mise en place de l'étude surveillée : les devoirs écrits n'étant pas obligatoires, la quantité de travail à produire à l'écrit est limitée et se pose alors la difficulté de gestion du groupe ayant terminé leur travail. Dans le cadre du PEDT, une proposition de réorganisation de l'étude surveillée est en cours pour la rentrée prochaine.

La fête de l'école (Kermesse) fixée au vendredi 26 juin s'organise. Une exposition présentant les travaux effectués par les enfants lors des TAP sera installée dans la cours de l'école.

Le programme du Centre de Loisirs est disponible sur le site internet. Il est rappelé par ailleurs que la CCGPSL finance à hauteur de 350€ par an les frais liés au transport des enfants dans le cadre de sorties extra-scolaire.

5) CCAS

Madame ARNAUD Informe le conseil que le CCAS va proposer un atelier en partenariat avec le CLIC et avec la participation de CCAS d'autres communes : ateliers mémoire / conférence ateliers / fabrication de jeux. La mallette est mise en disposition pour une durée de 3 mois. La salle des associations située impasse du mistral pourrait être le lieu d'échange et de rencontres.

Madame ARNAUD présente l'association Rêves pour laquelle la commune souhaite proposer sa participation. Elle a pour mission d'exaucer le rêve des enfants et adolescents atteints de pathologies graves.

6) Environnement

Le CCFF a organisé une journée à la Bergerie Communale en présence du Maire de Teyran et de tous les bénévoles.

Monsieur EGEA informe le conseil qu'une réunion est organisée le vendredi 12/06 en mairie avec Messieurs GANIVET et BOTHE du Conseil Général sur l'entretien des pistes DFCl, leur signalisation et sur l'entretien de la coupure verte avant pâturage par le troupeau de Mr CATAPANO.

Par ailleurs, concernant les terrains communaux relevant du régime forestier, une convention tripartite entre la commune, l'ONF (gestionnaire) et l'éleveur, sera établie. Deux conventions, d'une durée de 6 ans, seront signées, avec Mr Olivier VIDAL, éleveur à Sainte-Croix de Quintillargues, pour des terrains situées sur Matamage/Montlaur de Roca d'une part, et avec Mr Luc CATAPANO, pour un terrain situé Puech des Mourgues. Le service instructeur de l'ONF proposera ces conventions pour signature. Mme la Maire propose un délibération l'autorisant à signer ces deux documents. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Enfin, la formalisation de l'accord d'entretien de la coupure verte, située pour l'essentiel sur des terrains privés, par le troupeau ovin de Mr Luc CATAPANO est en cours de finalisation. A deux exceptions (accords partiels), qui ne remettent pas en cause le tracé, la totalité des propriétaires a donné son autorisation pour faire procéder à cet entretien. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme La Maire à signer cette convention.

7) Cadre de vie

Madame COUMANS informe le Conseil que 15 chats ont été stérilisés avant d'être replacés sur leur lieu de capture.

La commission Cadre de Vie a procédé à la plantation de fleurs dans les jardinières situées rue du Languedoc. Il convient de prévoir l'arrosage de celles-ci.

8) Questions diverses

- Aménagement de la Mairie : un ordinateur a été installé dans la salle du Conseil Municipal à l'attention des adjoints et conseillers. Il convient de prévoir un accès internet et de le brancher à l'imprimante/photocopieur.

- Agenda :
- Feu de la st Jean : 23 juin
 - Apéritif du 14 juillet : 13 juillet

La séance est levée à 22h.